



**Conseil municipal**

**Jeudi 27 Août 2026**

Sous la Présidence de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

**Présents :**

Les conseillers municipaux :

Madame Sylvie Dhont,

Messieurs Stéphane Corgnac, Dominique Goncalvès, Eric Terrien, Philippe Perez

Madame Aurore Castagnet, 3ème Adjointe,

Madame Céline Tréjaut, 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le-Moing, Maire

Monsieur Aurélien Laurent, 2ème Adjoint

**Absences excusées :**

Cécile Pierron : pouvoir donné à Monsieur Aurélien Laurent

Emilie Roques

Rémy Bouchez

**Secrétaire de séance :** Mr Eric Terrien.

**Date de la convocation de la séance :** le 05/08/2026

Début de séance : 19H30

Validation du dernier CR

Visites : logement communal TF + école + déménagement de mobilier

### **Pont du Bédât (Pont de la Pierre Tremblante) – Saint-Germain-de-Grave**

- Le projet est porté conjointement par les mairies de Saint-Germain-de-Grave et de Saint-André-du-Bois. La maîtrise d'ouvrage est assurée par les deux communes, la maîtrise d'œuvre par le bureau d'études SCIMOA (M. Goubeau), et les travaux réalisés par l'entreprise DU-BREUILH.
- Les travaux ont démarré le 6 juillet et se sont achevés avec la pose des garde-corps le mardi 11 août. Les parcelles privées concernées ont été remises en état, avec le rétablissement de l'alimentation en eau sur la parcelle de la rive gauche aval.
- Un point sécurité a été fait vu la canicule (cuve d'eau mise à disposition en cas de risque incendie), et l'entreprise a accepté nos demandes : garder la rampe d'accès et remettre en place le réseau d'eau du champ.
- Sur le plan administratif, le dossier suit son cours normal : le décompte financier intermédiaire est en préparation, un avenant a été proposé pour des travaux imprévus (1288,58 €), validé par délibération à l'unanimité, le procès-verbal constatant l'achèvement des travaux a été signé. Le dossier technique final doit être remis par l'entreprise au plus tard le 7 septembre.
- La réception définitive du chantier est fixée au jeudi 1er octobre à 11h00, sur site, en présence des deux mairies, de l'entreprise et de la maîtrise d'œuvre, suivie d'un temps convivial organisé par l'entreprise.
- Une inauguration officielle le matin du 1er octobre, sera suivie d'un déjeuner au restaurant avec l'ensemble des intervenants.

### **Covoiturage**

- Les zones de covoiturage sont terminées. La peinture au sol a été refaite, le logo est plus grand.

### **Cimetières**

- Le vieux cimetière a été entretenu et Mathieu a coupé tous les arbres qui poussaient entre les tombes.
- Les nouvelles consignes concernant l'entretien du nouveau cimetière lui ont également été transmises, conformément aux décisions prises ensemble en conseil municipal.
- Concernant les travaux du cimetière, nous n'avons toujours pas pu commander les bornes.

### **École**

- Une rencontre avec Colin Shériffs a eu lieu afin de préparer la rentrée scolaire après l'officialisation de la fermeture d'une classe.
- Il a été expliqué aux enseignantes qu'il ne s'agissait pas d'occuper l'ensemble des locaux du rez-de-chaussée, mais de sélectionner une seule salle de classe dans laquelle les enfants évolueront.

- La seconde salle pourra être réaménagée en bureau, coin repas et espace de stockage. L'étage sera ainsi condamné.
- Concernant le nettoyage de la classe, Colin Shériffs a rappelé que cette mission incombe à la mairie, comme dans toutes les communes.
- Jusqu'à présent, Saint-André fonctionnait avec une organisation mixte liée au nombre de classes. Cet élément n'avait pas été pris en compte lors de la révision de l'organisation entre Marjorie et Blandine.
- Le planning de Marjorie est donc maintenu, conformément à l'engagement pris de ne pas modifier ses horaires.
- Blandine assurera désormais le nettoyage de la classe de Nathalie, soit 6 heures par semaine. Total CDD 12H
- En conséquence, il ne sera finalement plus nécessaire de mettre en place la journée de mission mensuelle spécifique envisagée avec Mathieu. Le recours à des heures complémentaires ponctuelles sera réexaminé si besoin.
- Visite des locaux effectuée avec Mathieu, puis avec la nouvelle maîtresse, pour organiser l'aménagement et le déménagement du mobilier si besoin, avec quelques déplacements convenus.
- Le stockage à l'étage est resté pratiquement inchangé depuis 2020 : les mêmes pots de peinture et le même matériel sont toujours présents. Il est hors de question de déplacer l'ensemble de ce stockage.
- Il a été demandé à la maîtresse d'identifier ce qui lui paraît nécessaire pour la classe bleue. Si, au bout d'un ou deux ans, le reste du matériel n'est toujours pas utilisé, il sera procédé à son évacuation en déchetterie.
- Les consignes ont été données pour condamner l'étage et pour ce qu'il faut stocker dans la classe bleue, qui devient un bureau et un coin atelier (sans ménage quotidien prévu dans cette pièce).
- Mathieu se charge de tout ce qu'il peut faire.

### **Conseil d'école**

- Un courrier de parent d'élève a été adressé à l'Inspectrice de l'Éducation nationale ainsi qu'à Colin Shériffs à la suite du compte rendu du dernier conseil d'école.
- Ce courrier restitue de manière factuelle les éléments reprochés.

### **Voirie et signalétique**

- Le souhait de participer au groupement de commandes de la CDC a été renouvelé, concernant : les travaux de voirie, la maîtrise d'œuvre, et la signalisation horizontale et verticale.

### ***Réunion du 10 juillet avec la Maison départementale des Infrastructures de Mobilité (M. Werlen) — sécurisation de la traversée de La Laurence (RD 672), déjà transmis aux élus, résumé ci-dessous***

- Constat : la zone d'agglomération s'étend sur un linéaire important entre Petit Pey et La Laurence, avec une portion intermédiaire peu urbanisée qui ne favorise pas le respect du 50 km/h.

- Piste retenue dans un premier temps : limiter à 70 km/h cette portion intermédiaire tout en conservant le 50 km/h aux deux secteurs habités. M. Werlen a repéré les emplacements des futurs panneaux ; la commande de la signalisation correspondante a été engagée de notre côté. Pose le 17/08 par SERI.
- Avant tout aménagement, il faut attendre les résultats de la campagne de comptage du trafic et des vitesses (vitesses pratiquées, horaires les plus chargés, volume de circulation, part des poids lourds) ; consigne donnée de ne pas communiquer sur cette campagne pour ne pas fausser les résultats.
- Première orientation d'aménagement envisagée par M. Werlen : deux écluses simples avec rétrécissement latéral, au niveau de Petit Pey et de La Laurence, réalisables d'un seul côté de la chaussée compte tenu du classement de la RD 672 en itinéraire de transport exceptionnel. Le dimensionnement précis sera défini après la campagne de comptage, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre portée par la Communauté de communes ; un dossier de demande de subventions sera monté.
- Le schéma directeur cyclable, dont M. Werlen n'avait pas connaissance, devra être intégré à la réflexion globale pour sécuriser aussi la traversée des cyclistes.
- Une campagne de comptage complémentaire sera également sollicitée au niveau du bourg, aux abords du secteur impasse Charlot.

### **Climatisation de la salle des fêtes**

- Devis de l'artisan habituel : 26 160 €. Installation validée par l'ensemble du conseil municipal, dans un contexte de travaux prioritaires lié aux épisodes de canicule et aux consignes préfectorales.
- Conformité réglementaire : le montant est très en dessous du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de fournitures et services, récemment relevé de 40 000 € à 60 000 € HT (décret du 29 décembre 2025, en vigueur depuis le 1er avril 2026). Un devis unique est donc pleinement conforme.
- Choix de l'artisan : artisan habituel de la commune, réactif sur les interventions d'urgence, avec un service après-vente éprouvé de longue date (exemple cité : réparation gratuite hors de sa responsabilité).
- Calendrier : intervention prévue en septembre-octobre (secteur très sollicité), avec fermeture estivale de l'entreprise en août — d'où la nécessité de trancher rapidement pour ne pas perdre le créneau et repousser le projet à l'année suivante.
- Coût de fonctionnement électrique : l'usage prévu étant limité aux épisodes de vigilance rouge (accueil du public, repli école) et non un usage continu. Pour les locations de salle, possibilité de délibérer un surcoût si la télécommande est mise à disposition des locataires. 70€ hors commune et 30€ commune, à formaliser après les travaux.
- Entretien réglementaire : l'ensemble des contrôles obligatoires (étanchéité du fluide frigorigène, filtres, qualité de l'air intérieur) est inclus dans le contrat de maintenance standard de l'artisan, déjà appliqué depuis plusieurs années sur les deux climatisations existantes de la mairie. Chiffrage obtenu : 650 €/an pour les 3 unités (2 existantes + la nouvelle).

## **Eau potable et canicule**

- Une sollicitation de l'AMG a été reçue afin de transmettre la liste des personnes inscrites au registre des personnes vulnérables.
- L'AMG se charge de la remontée des informations auprès des services préfectoraux et nationaux dans le cadre de la prévention canicule.
- Il a également été indiqué que les inscriptions seront désormais automatiques pour certaines catégories de personnes (bénéficiaires de l'APA, notamment).
- Le syndicat des eaux (Matthias Robine) nous a informés d'un souci technique : le réseau est alimenté par 3 puits, dont un puits sensible à la sécheresse qui risque de s'arrêter d'ici une dizaine de jours.
- Sans lui, l'eau distribuée serait plus chargée en fluor, avec une restriction d'usage pour les femmes enceintes et les nourrissons.
- La Sogedo propose de livrer des packs d'eau en mairie. Une estimation des besoins a été transmise (5 packs de 6 bouteilles par semaine).
- Matthias Robine a été relancé, faute de réponse sur l'organisation de la distribution, sachant que la mairie sera fermée du 10 au 31 août et qu'une distribution quotidienne ne pourra pas être assurée.
- Un point fait le 12/8 avec la Sogedo nous apprend que le niveau du puits alluvial a arrêté sa descente il y a quelques jours, et que le niveau actuel est correct et se maintient. Il n'est donc plus prévu d'arrêt de ce puits, l'eau potable est normale et il n'y a pas de distribution de bouteilles en Mairie.

## **Défense incendie**

- Le Syndicat des Eaux nous a informé que certains points d'eau incendie (PEI) ne pouvaient plus être utilisés en raison de la baisse des réserves d'eau liée à la canicule, y compris en cas d'incendie.
- Cette information a suscité une inquiétude ; les solutions alternatives prévues ont donc été demandées. Les dispositifs de remplacement sont bien organisés et permettent d'assurer la continuité de la défense incendie.
- Les consignes de prévention ont également été diffusées sur la page Facebook de la commune.
- Des informations sont régulièrement reçues sur des indisponibilités des points d'eau incendie ; un plan B existe heureusement, avec des réserves d'eau organisées par des agriculteurs. Cette initiative est jugée bienvenue vu le contexte.

## **Solidarité**

- Les collectes de dons au cours des incendies ont été très productives. Une belle organisation communale.

## **Logement TF**

- Visite du logement avec Mathieu : quelques mauvaises surprises.
  - Dans la chambre, les plinthes sont détériorées et friables, et la toile de verre s'arrache ; il faut refaire toute la partie basse des murs avec des plaques PVC et une grille d'aération.
  - Dans la douche, plusieurs carreaux manquent et ne peuvent pas être reconstitués : il faudra tout déposer, refaire l'étanchéité et reposer des carreaux, probablement un peu différents des originaux.
  - Le plafond de la salle de bain va être repeint par Mathieu ; si les traces réapparaissent, il faudra faire venir un électricien pour vérifier la ventilation et peut-être changer la VMC — sinon, cela confirmera que c'était bien lié à l'ancienne infiltration du dessus (déjà réglée). Pour la VMC, c'est Céline qui s'en occupe, suite au conseil donné après le diagnostic de performance énergétique.
  - Le diagnostic de prévention est bon (D).
- À partir de la semaine 28, transmission progressive des consignes à Mathieu concernant les travaux dans le logement, en parallèle d'un planning chargé (déménagement du matériel stocké à l'école et aménagement de la nouvelle classe).
- L'état des lieux du logement a été fait.
- Une liste des travaux à réaliser est en cours d'achèvement par Mathieu.
- Le ménage a été fait par Blandine.
- La visite de notre futur locataire a eu lieu et s'est bien déroulée.
- Le montant du loyer sera revu à la hausse : prix proposé de 500 € par mois, validé par délibération à l'unanimité.

## **Curage des fossés et entretien de la gravière**

- Aurélien a organisé le curage des fossés ainsi que l'entretien de la gravière avec Éric Bourgogne.
- La remise en état de la gravière a été effectuée par Éric Bourgogne. Les terres extraites du curage des fossés seront réutilisées pour compléter la plateforme de la gravière.
- Une session de curage des fossés s'est déroulée sur 2 jours dans les secteurs suivants : Nau, Roustey, Moulin du Bric et Savignac, ainsi que la remise en état du chemin de la gravière communale.
- Ces travaux permettent d'assurer un bon écoulement des eaux pluviales et de limiter les risques d'inondation, notamment lors des épisodes de fortes pluies. Un entretien régulier préserve également nos chemins et voiries en évitant leur dégradation prématurée et contribue à la sécurité de tous les usagers.
- Les bénévoles venus prêter main forte pour charger la terre avec leur remorque, tout en pouvant en bénéficier pour leurs propres besoins, ont été remerciés.
- Toute personne ayant repéré un fossé qui mériterait d'être curé peut le signaler en mairie, afin qu'il soit pris en compte pour les prochaines interventions.
- Un appel aux bénévoles est lancé pour les prochaines sessions : les personnes intéressées pour venir récupérer de la terre avec leur remorque sont invitées à se faire connaître en mairie.

### État d'avancement détaillé par secteur :

#### **Secteurs curés :**

- Nau, Roustey, Moulin du Bric à Savignac, et le chemin de la gravière communale.

#### **Secteurs jugés satisfaisants, sans besoin de curage :**

- Redeuil, Impasse Ragot, Vieillemorte, Pontalie, Jaumes, Carbouey et Argadens.

#### **Secteurs restant à traiter ou à surveiller :**

- Bidalet (de la mare Aurélien au virage à 90°).
- Fongrave (de la D672 aux bambous, talus effondré).
- Peyricaud (nettoyage tête de pont JD) — curage à prévoir dans l'avenir, pas d'urgence.
- Laroze — pas d'urgence.
- Les Moulins (début de la D672 sur 300 m, côté gauche en descendant) — à surveiller.
- Jardinnet — à surveiller côté maisons neuves.

### Matériel

- Un rendez-vous a été sollicité auprès de Chambon pour la révision du sécateur.
- Concernant la tondeuse, le réparateur (M. Minin) confirme que les pannes viennent de chocs contre des racines, et non d'un défaut de la machine. Le terrain, pentu et avec des racines apparentes, a sans doute été sous-estimé.
- M. Minin nous a fait une remise sur la dernière facture.

### Logements communaux

- Les 15 logements de Saint-Laurent-du-Bois seront disponibles à la location en fin d'année. L'information a été diffusée sur les supports de communication de la commune, puis retirée car trop de demandes.
- Logement GS : des dégradations ont été constatées sur la porte en bois. Le menuisier a été contacté pour qu'il vienne constater et proposer une solution.

### Microstation

- La maintenance a été faite, avec des conseils donnés en vue de la prochaine visite.

### Audit du Château TL

- Le rapport de diagnostic a été reçu et une réponse a été apportée à Mme Vigneau.
- Le rapport est clair et bien fait, les points à traiter sont limités (cloisonnement coupe-feu, alarme du musée, indépendance électrique, détecteurs de fumée dans les chambres).
- Un calendrier prévisionnel des travaux a été demandé pour pouvoir rassurer la Commission de Sécurité et la Sous-Préfecture.

### Abribus

- L'abribus a été monté et fixé par Mathieu.

### **Défibrillateur**

- APS est venu vérifier notre défibrillateur. Les électrodes sont expirées mais il reste fonctionnel. Nous attendons un devis.

### **Dossier vignes en friches**

- Une nouvelle relance a été effectuée concernant la situation de M. Frouin. Il a été rappelé qu'après avoir réalisé toutes les démarches demandées et reçu un accusé de réception indiquant que le dossier serait traité en janvier 2026, force est de constater aujourd'hui qu'aucune évolution n'est intervenue.
- Une nouvelle relance a été faite, ainsi qu'une nouvelle lettre recommandée pour lui rappeler ses obligations de débroussaillage, importantes dans le contexte de prévention incendie.
- Fait notable : une réponse a enfin été obtenue de la part du ministère de l'Agriculture (M. Gosset), à qui le courrier initial a été retransmis avec toutes les parcelles et des photos, à sa demande. Dossier à suivre, liquidation judiciaire.

### **Gironde Numérique**

- Proposition de délibération : Gironde Numérique est un syndicat mixte départemental qui fédère le Département de la Gironde ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire. Il a pour mission d'accompagner les collectivités gironnaises dans leur transition numérique, à travers le déploiement des infrastructures numériques et le développement d'un catalogue de services numériques mutualisés (hébergement souverain et sécurisé des noms de domaine, des messageries et des sites Internet, mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données, outils collaboratifs et de gestion, plateforme d'e-administration, cybersécurité, etc.).
- La Communauté de Communes du Sud Gironde, dont notre commune est membre, adhère au syndicat mixte Gironde Numérique. Dans ce cadre, elle invite les communes de son territoire à délibérer afin de formaliser leur adhésion aux services numériques mutualisés proposés par Gironde Numérique et d'en autoriser la mise en œuvre.
- Cette adhésion permettrait à la commune de bénéficier d'un accompagnement technique et sécurisé pour la gestion de ses outils numériques (nom de domaine, messagerie, site Internet, conformité RGPD, authentification ProConnect, etc.), dans le cadre de la mutualisation portée par la Communauté de Communes du Sud Gironde, et selon les conditions financières et modalités précisées par Gironde Numérique et par la Communauté de Communes [cotisation, prise en charge, convention à préciser/à joindre].
- Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion et d'autoriser Madame le Maire à accomplir les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.
- Validé par délibération à l'unanimité.

### **Fermeture de la mairie**

- La mairie sera fermée du 10 au 31 août.

### **Prochain conseil municipal**

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 22 septembre à 19h30.

FIN DE SEANCE : 22H

P. GUAGNI – LE MOING

C. TRÉJAUT

A. CASTAGNET

C. PIERRON  
Représentée

D. GONCALVES

A. LAURENT

S. DHONT

E. ROQUES  
Excusée

S. CORGNAC

P. PEREZ

E. TERRIEN

R. BOUCHEZ  
Excusé